

**Commune d'ESTAVAR 66800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-24 Recrutement d'une secrétaire générale de mairie/ ouverture de poste catégorie A**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction administrative, financière et juridique des services communaux ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent de Secrétaire Générale de mairie de la catégorie A afin de répondre aux besoins de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- Il est créé à compter du **01/07/2026** un emploi permanent de **Secrétaire générale de mairie** à temps complet, relevant de la catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial titulaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Les principales missions confiées à l'agent seront notamment :

- Assistance et conseil auprès du maire et des élus ;
- Préparation et suivi des séances du conseil municipal ;
- Elaboration et suivi du budget ;
- Gestion administrative, financière et juridique de la commune ;
- Coordination et suivi des services communaux ;
- Mise en œuvre des décisions de la municipalité ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Toute autre tâche liée à ce poste ;

- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois et au grade détenu par l'agent recruté

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont inscrits au budget communal.

De ce fait, le nouveau tableau des effectifs sera :

| ESTAVAR                 |                                             |                      |       |
|-------------------------|---------------------------------------------|----------------------|-------|
| EFFECTIFS AU 01/07/2026 |                                             |                      |       |
| Emploi non pourvu       | Attaché territorial                         | 35/35 <sup>ème</sup> | cat A |
| 1                       | Agent de Maitrise Principal                 | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| Emploi non pourvu       | Rédacteur Principal 1ère classe             | 35/35 <sup>ème</sup> | cat B |
| 1                       | Adjoint technique                           | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| 1                       | Adjoint technique contractuel               | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| 1                       | Adjoint administratif Principal 2ème classe | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents :11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-25 Subventions aux associations

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

| NOM DE L'ASSOCIATION           | PROPOSITION 2026 |
|--------------------------------|------------------|
| CHEMIN FAISANT                 | 200 €            |
| APE                            | 800 €            |
| FC CERDAGNE CAPCIR             | 100 €            |
| RUGBY ATHLETIC CERDAGNE CAPCIR | 100 €            |
| ADMR                           | 500 €            |
| COLLEGE CERDANYA               | 200 €            |
| DON DU SANG                    | 100 €            |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>2000 €</b>    |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-26 Désignation d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléant(s)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération N° DCM2021-23 du 09 juin 2021 instituant la régie de recettes de la commune ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier de la régie communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

De proposer la nomination de

- Mme SUMINSKI Chantal en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de la Commune ;
- Mme GUISET Agathe en qualité de mandataire suppléante de cette même régie ;
- M FRAISSE Jérôme en qualité de deuxième mandataire suppléant de cette même régie.

Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions réglementaires applicables aux régies des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire est chargé de solliciter l'avis conforme du comptable public assignataire et de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-27 Marché nocturne 2026 droit de place**

M le Maire propose :

- La tenue du marché nocturne d'été du 18 juin 2026 au 17 septembre 2026, tous les jeudis de 18H à 22H sur la place du Casal.
- De fixer le droit de place comme suit :

| DROIT DE PLACE               | PERIODICITE | UNITE          | TARIF A<br>COMPTER DU 18<br>JUN 2026 |
|------------------------------|-------------|----------------|--------------------------------------|
| MARCHE D'ETE<br>HEBDOMADAIRE | PAR MARCHE  | METRE LINEAIRE | 1 €                                  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- La tenue du marché nocturne d'été du 18 juin 2026 au 17 septembre 2026, tous les jeudis de 18H à 22H sur la place du Casal.
- De fixer le droit de place à UN EURO le METRE LINEAIRE par marché.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET

AFFICHE LE :



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-28 Réservation d'emplacements de stationnement place San Julia**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la nécessité de garantir l'accès à la mairie et le bon fonctionnement du service public communal ;

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements de stationnement situés à proximité de la mairie place San Julia pour les besoins du service communal et des élus dans l'exercice de leurs fonctions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

- De - maintenir la place handicapée permanente ;
  - réserver 1 place pour les élus/les agents communaux du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
  - réserver 2 places visiteurs mairie de 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi ;
  - réserver 5 places libres de stationnement au VL et aux camionnettes PTCA < 3,5 Tonnes toute la semaine ;
- La matérialisation de ces emplacements sera réalisée par une signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur ;
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal nécessaire à la mise en œuvre de ces réservations et à l'installation de la signalisation correspondante.
- Les dépenses afférentes à la signalisation seront imputées au budget communal ;

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-29 Tarifs de la restauration scolaire 2026-2027

Le Maire expose à l'Assemblée que les tarifs des repas de l'UDSIS subissent une augmentation sensible pour la rentrée 2026-2027. La commune se voit contrainte de répercuter partiellement cette augmentation sur les tarifs de la prochaine rentrée scolaire

Le Maire précise que les mêmes tarifs ont été maintenus depuis l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire propose les tarifs suivants :

|                                                   | TARIF 2023-2024                 | TARIF 2026-2027                 |
|---------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Forfait Mensuel : 4 repas par semaine sur 10 mois | 65 € / mois de septembre à juin | 69 € / mois de septembre à juin |
| Unité : 1, 2 ou 3 jours/semaine                   | 5 € / repas                     | 5 € / mois de septembre à juin  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'appliquer les tarifs de la restauration scolaire 2026-2027 définis tel qu'au tableau ci-dessus à partir du 01 septembre 2026.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER



Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-30 Recours au service archive du centre de gestion des Pyrénées-Orientales

Le Maire informe l'assemblée :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.
- La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire (*du Président*) en cas de faute constatée.
- Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :
  - Tri, classement, conditionnement des archives selon la réglementation ;
  - Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
  - Organisation des locaux d'archivage ;
  - Elaboration d'un inventaire
- Le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention.
- Il précise que la prestation a un coût forfaitaire de 250 euros la journée.
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Le maire propose :

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG66 en date du 4 novembre 2022 ;

Considérant la convention de service « assistance à la gestion des archives » jointe à la présente ;

- D'AUTORISER le recours au service « Archives » du CDG66
- D'ADOPTER la convention « assistance à la gestion des archives »
- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

D'ADOPTER ces propositions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-31 Décision modificative N°1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur une décision modificative à apporter au Budget 2026 de la Commune.

Budget Communal M14-97 2026  
Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

| Article/Chap. | Désignation                         | Sect.   | S | Opéra* | Serv. | Fonc. | Réalisé N-1 | Proposé      | Voté         |
|---------------|-------------------------------------|---------|---|--------|-------|-------|-------------|--------------|--------------|
| 198/040       | Neutralisation des amortissements   | Invest. | D |        |       |       | 25 302,42 € | 0,23 €       | 0,23 €       |
| 2131/21       | Constructions bâtiments publics     | Invest. | D |        |       |       | 0,00 €      | 26 157,77 €  | 26 157,77 €  |
| 28041512/040  | Amort. subv. GFP de rattach. - Bâti | Invest. | R |        |       |       | 2 279,85 €  | 22 410,00 €  | 22 410,00 €  |
| 280415332/04  | Amort. subv. éts adm - Bâtiments    | Invest. | R |        |       |       | 3 334,00 €  | 3 740,00 €   | 3 740,00 €   |
| 6263/011      | Frais de nettoyage des locaux       | Fonc.   | D |        |       |       | 2 992,68 €  | 26 157,77 €  | 26 157,77 €  |
| 681/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |        |       |       | 25 302,42 € | -26 157,77 € | -26 157,77 € |
| 681/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |        |       |       | 25 302,42 € | 26 158,00 €  | 26 158,00 €  |
| 686/68        | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |        |       |       | 0,00 €      | 3 515,23 €   | 3 515,23 €   |
| 686/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |        |       |       | 3 515,23 €  | -3 515,23 €  | -3 515,23 €  |
| 77881/042     | Neutralisation des amortissements   | Fonc.   | R |        |       |       | 25 302,42 € | 26 158,00 €  | 26 158,00 €  |

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

|                  | Réalisé N-1 | Proposé     | Approuvé    |
|------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses         | 82 415,17 € | 52 316,00 € | 52 316,00 € |
| Recettes         | 30 916,07 € | 52 316,00 € | 52 316,00 € |
| Différence (D-R) | 51 499,10 € | 0,00 €      | 0,00 €      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Commune suivant les tableaux ci-dessus :
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour être fait conforme

Le Maire,  
Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,  
Mireille TAILLEFER

**Commune d'ESTAVAR 66800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-24 Recrutement d'une secrétaire générale de mairie/ ouverture de poste catégorie A**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction administrative, financière et juridique des services communaux ;

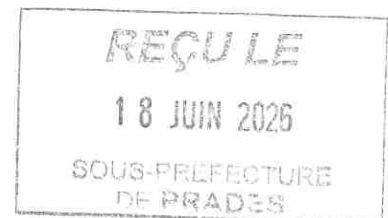
Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent de Secrétaire Générale de mairie de la catégorie A afin de répondre aux besoins de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- Il est créé à compter du **01/07/2026** un emploi permanent de **Secrétaire générale de mairie** à temps complet, relevant de la catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire territorial titulaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Les principales missions confiées à l'agent seront notamment :

- Assistance et conseil auprès du maire et des élus ;
- Préparation et suivi des séances du conseil municipal ;
- Elaboration et suivi du budget ;
- Gestion administrative, financière et juridique de la commune ;
- Coordination et suivi des services communaux ;
- Mise en œuvre des décisions de la municipalité ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Toute autre tâche liée à ce poste ;



- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois et au grade détenu par l'agent recruté

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont inscrits au budget communal.

De ce fait, le nouveau tableau des effectifs sera :

| ESTAVAR                 |                                             |                      |       |
|-------------------------|---------------------------------------------|----------------------|-------|
| EFFECTIFS AU 01/07/2026 |                                             |                      |       |
| Emploi non pourvu       | Attaché territorial                         | 35/35 <sup>ème</sup> | cat A |
| 1                       | Agent de Maitrise Principal                 | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| Emploi non pourvu       | Rédacteur Principal 1ère classe             | 35/35 <sup>ème</sup> | cat B |
| 1                       | Adjoint technique                           | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| 1                       | Adjoint technique contractuel               | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |
| 1                       | Adjoint administratif Principal 2ème classe | 35/35 <sup>ème</sup> | cat C |

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents :11  
Nombre de votants : 11  
Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-25 Subventions aux associations

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

| NOM DE L'ASSOCIATION           | PROPOSITION 2026 |
|--------------------------------|------------------|
| CHEMIN FAISANT                 | 200 €            |
| APE                            | 800 €            |
| FC CERDAGNE CAPCIR             | 100 €            |
| RUGBY ATHLETIC CERDAGNE CAPCIR | 100 €            |
| ADMR                           | 500 €            |
| COLLEGE CERGANYA               | 200 €            |
| DON DU SANG                    | 100 €            |
| TOTAL                          | 2000 €           |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,



- D'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-26 Désignation d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléant(s)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération N° DCM2021-23 du 09 juin 2021 instituant la régie de recettes de la commune ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier de la régie communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

De proposer la nomination de

- Mme SUMINSKI Chantal en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de la Commune ;
- Mme GUISET Agathe en qualité de mandataire suppléante de cette même régie ;
- M FRAISSE Jérôme en qualité de deuxième mandataire suppléant de cette même régie.

Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions réglementaires applicables aux régies des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire est chargé de solliciter l'avis conforme du comptable public assignataire et de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER



Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 JUIN 2021

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20210609-DCM2021-23-DE  
Date de télétransmission : 14/06/2021  
Date de réception préfecture : 14/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 31/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 Juin à 20H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol, Sophie Verney

Madame Alizée Desmet est élue secrétaire de séance.

**DCM2021-23: CREATION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE AU DROIT DE PLACE DU MARCHÉ NOCTURNE DE PLEIN AIR**

Le Maire propose à l'Assemblée de créer la régie de recettes concernant la collecte du droit de place du marché nocturne de plein air du jeudi.

Cette régie sera installée à MAIRIE Place Sant Julia 66800 ESTAVAR.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à DEUX CENT euros.

Le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

Le régisseur sera désigné par Le Maire sur avis conforme du comptable.

Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Les recouvrements des produits seront effectués lors de la tenue du marché de plein air.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'autoriser la création de la régie de recettes concernant les droits de place du marché de plein air aux conditions définies ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

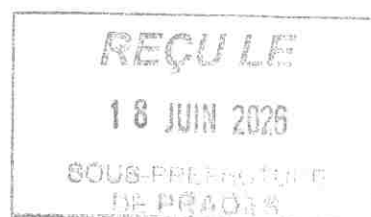
Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-27 Marché nocturne 2026 droit de place**



M le Maire propose :

- La tenue du marché nocturne d'été du 18 juin 2026 au 17 septembre 2026, tous les jeudis de 18H à 22H sur la place du Casal.
- De fixer le droit de place comme suit :

| DROIT DE PLACE               | PERIODICITE | UNITE          | TARIF A<br>COMPTER DU 18<br>JUN 2026 |
|------------------------------|-------------|----------------|--------------------------------------|
| MARCHE D'ETE<br>HEBDOMADAIRE | PAR MARCHE  | METRE LINEAIRE | 1 €                                  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- La tenue du marché nocturne d'été du 18 juin 2026 au 17 septembre 2026, tous les jeudis de 18H à 22H sur la place du Casal.
- De fixer le droit de place à UN EURO le METRE LINEAIRE par marché.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-28 Réserve de places de stationnement place San Julia**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

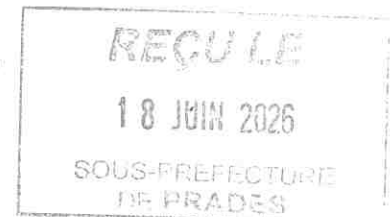
Vu le Code de la route ;

Considérant la nécessité de garantir l'accès à la mairie et le bon fonctionnement du service public communal ;

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements de stationnement situés à proximité de la mairie place San Julia pour les besoins du service communal et des élus dans l'exercice de leurs fonctions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**



- De - maintenir la place handicapée permanente ;
  - réserver 1 place pour les élus/les agents communaux du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
  - réserver 2 places visiteurs mairie de 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi ;
  - réserver 5 places libres de stationnement au VL et aux camionnettes PTCA < 3,5 Tonnes toute la semaine ;
- La matérialisation de ces emplacements sera réalisée par une signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur ;
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal nécessaire à la mise en œuvre de ces réservations et à l'installation de la signalisation correspondante.
- Les dépenses afférentes à la signalisation seront imputées au budget communal ;

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

Commune d’ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents :11  
Nombre de votants : 11  
Date de convocation : 04 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.



DCM2026-29 Tarifs de la restauration scolaire 2026-2027

Le Maire expose à l’Assemblée que les tarifs des repas de l’UDSIS subissent une augmentation sensible pour la rentrée 2026-2027. La commune se voit contrainte de répercuter partiellement cette augmentation sur les tarifs de la prochaine rentrée scolaire

Le Maire précise que les mêmes tarifs ont été maintenus depuis l’année scolaire 2023/2024.

Le Maire propose les tarifs suivants :

|                                                   | TARIF 2023-2024                 | TARIF 2026-2027                 |
|---------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Forfait Mensuel : 4 repas par semaine sur 10 mois | 65 € / mois de septembre à juin | 69 € / mois de septembre à juin |
| Unité : 1, 2 ou 3 jours/semaine                   | 5 € / repas                     | 5 € / mois de septembre à juin  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

**DECIDE,**

- D’appliquer les tarifs de la restauration scolaire 2026-2027 définis tel qu’au tableau ci-dessus à partir du 01 septembre 2026.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET

La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOUD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-30 Recours au service archive du centre de gestion des Pyrénées-Orientales**

Le Maire informe l'assemblée :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.
- La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire (*du Président*) en cas de faute constatée.
- Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :
  - Tri, classement, conditionnement des archives selon la réglementation ;
  - Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination ;
  - Organisation des locaux d'archivage ;
  - Elaboration d'un inventaire
- Le Centre de Gestion des Pyrénées Orientales propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention.
- Il précise que la prestation a un coût forfaitaire de 250 euros la journée.
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

Le maire propose :

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG66 en date du 4 novembre 2022 ;

Considérant la convention de service « assistance à la gestion des archives » jointe à la présente ;

- D'AUTORISER le recours au service « Archives » du CDG66
- D'ADOPTER la convention « assistance à la gestion des archives »
- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

D'ADOPTER ces propositions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

## Commune d'ESTAVAR 66800

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2026**



Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juin à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISSSET, Maire.

Présents : ARRO David, BATLLE Frédéric, CALMONT Fabrice, CARNICERO Esperanza, DELCASSO Anne, GUISSSET Philippe, MARIE Hervé, ROHRBACHER Frédéric, TAILLEFER Mireille, TONETTI Angélique, TOURNOD Laurence

Absent Excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Mme TAILLEFER Mireille est élue secrétaire de séance.

**DCM2026-31 Décision modificative N°1**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur une décision modificative à apporter au Budget 2026 de la Commune.

**Budget Communal M14-97 2026**  
**Liste des Inscriptions Budgétaires**

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

| Article/Chap. | Désignation                         | Sect.   | S | Opéra <sup>1</sup> | Serv. | Fonc. | Réalisé N-1 | Proposé      | Voté         |
|---------------|-------------------------------------|---------|---|--------------------|-------|-------|-------------|--------------|--------------|
| 198/040       | Neutralisation des amortissements   | Invest. | D |                    |       |       | 25 302,42 € | 0,23 €       | 0,23 €       |
| 2131/21       | Constructions bâtiments publics     | Invest. | D |                    |       |       | 0,00 €      | 26 157,77 €  | 26 157,77 €  |
| 28041512/040  | Amort. subv. GFP de rattach. - Bât. | Invest. | R |                    |       |       | 2 279,85 €  | 22 410,00 €  | 22 410,00 €  |
| 280415332/04  | Amort. subv. éts adm - Bâtiments    | Invest. | R |                    |       |       | 3 334,00 €  | 3 748,00 €   | 3 748,00 €   |
| 6263/011      | Frais de nettoyage des locaux       | Fonc.   | D |                    |       |       | 2 992,68 €  | 26 157,77 €  | 26 157,77 €  |
| 681/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |                    |       |       | 25 302,42 € | -26 157,77 € | -26 157,77 € |
| 681/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |                    |       |       | 25 302,42 € | 26 158,00 €  | 26 158,00 €  |
| 686/68        | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |                    |       |       | 0,00 €      | 3 515,23 €   | 3 515,23 €   |
| 686/042       | Dot. aux amort., aux dépréc. et au  | Fonc.   | D |                    |       |       | 3 515,23 €  | -3 515,23 €  | -3 515,23 €  |
| 73681/042     | Neutralisation des amortissements   | Fonc.   | R |                    |       |       | 25 302,42 € | 26 158,00 €  | 26 158,00 €  |

<sup>1</sup>S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

**Total sélection**

|                         | Réalisé N-1 | Proposé     | Approuvé    |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Dépenses</b>         | 82 415,17 € | 52 316,00 € | 52 316,00 € |
| <b>Recettes</b>         | 30 916,07 € | 52 316,00 € | 52 316,00 € |
| <b>Différence (D-R)</b> | 51 499,10 € | 0,00 €      | 0,00 €      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Commune suivant les tableaux ci-dessus :
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision modificative.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme*

Le Maire,  
Philippe GUISSSET



La Secrétaire de séance,  
Mireille TAILLEFER